

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 876

présenté par

Mme Pascale Boyer, M. Claireaux, Mme Khedher, M. Taché, Mme Fontaine-Domeizel,
Mme Mauborgne, M. Sempastous et Mme Valetta Ardisson

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« éducatif, »,

insérer les mots :

« l'éducation civique et physique et de l'éco-responsabilité des élèves en mobilisant les centres de plein air, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement suggère la nécessaire inclusion des centres de plein air dans la définition des projets d'expérimentations que liste cet alinéa.

Il propose ainsi de développer des expérimentations de projets pédagogiques qui s'appuient sur les centres de plein air des territoires, avec pour objectif de développer le vivre ensemble, pour une éducation physique et écoresponsable de l'élève. Ces expérimentations préfigurent le Service national universel, qui est appelé à devenir un nouveau temps du jeune adulte, en prenant appui sur les centres de plein air et les attraits naturels de la France, dès le plus jeune âge.